CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE  
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Quatorzième session  
Bogotá, Colombie  
9 au 14 décembre 2019

Dossier de candidature n° 01496  
pour inscription en 2019 sur la Liste représentative  
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |  |
| --- | --- |
| A. État(s) partie(s) | |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. | |
| Kirghizistan | |
| B. Nom de l’élément | |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou en français  Indiquez le nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| L’artisanat de l’ak-kalpak, connaissances et savoir-faire traditionnels liés à la fabrication et au port du chapeau masculin kirghiz | |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée,  le cas échéant  Indiquez le nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).  *Ne pas dépasser 230 caractères* | |
| Ак-калпак жасоо боюнча салтуу билимдер жана ыкмалар | |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéant  Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. | |
| L’artisanat du Kalpak, Bakay-Kalpak, Han-Kalpak | |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés | |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| La communauté de l’artisanat de l’ak-kalpak se compose de femmes qui travaillent à la fabrication du chapeau masculin traditionnel appelé ak-kalpak. On les appelle généralement les artisanes de l’ak-kalpak. Elles se réunissent pour la plupart en ateliers d’artisanes ou dans des fondations publiques, bien que certaines exercent également à titre individuel.  De manière plus générale, la communauté inclut également des hommes de tous âges qui portent l’ak-kalpak, ainsi que des familles et les aînés de tribus - hommes et femmes - qui possèdent les connaissances traditionnelles sur les symboles, la signification culturelle et les règles associés au port de l’ak-kalpak. Pour toutes ces personnes, l’élément est constitutif de leur identité culturelle. | |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément | |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l’élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l’existence d’éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d’un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d’autres États.  *Ne pas dépasser 170 mots* | |
| Sur tout le territoire du Kirghizistan, dans l’ensemble des sept régions : Batken, Chui, Issyk-Kul, Jalalabad, Naryn, Osh et Talas. | |
| E. Personne à contacter pour la correspondance | |
| **E.1. Personne contact désignée**  Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature. | |
| |  |  | | --- | --- | | Titre (Mme/M., etc.) : | Ms | | Nom de famille : | Soltongeldieva | | Prénom : | Sabira | | Institution/fonction : | Secretary General, National Commission of the Kyrgyz Republic for UNESCO | | Adresse : | 54, Erkindik, Bishkek, Kyrgyz Republic | | Numéro de téléphone : | +996 312 62 67 61 | | Adresse électronique : | natcomunesco.kg@gmail.com | | |
| E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)  *Indiquez ci-après les coordonnées complètes d’une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.* | |
|  | |
| 1. Identification et définition de l’élément | |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États* ***doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel*** *tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel  les arts du spectacle  les pratiques sociales, rituels et événements festifs  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel  autre(s) (     ) | |
| Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :   1. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ; 2. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l’élément ; 3. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de l’élément ; 4. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l’élément.   *Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*   1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;* 2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;* 3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;* 4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et* 5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*   *Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette section doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordées en détail dans le dossier de candidature.* | |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n’en ont jamais eu l’expérience.*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’artisanat de l’ak-kalpak est une forme artisanale kirghize traditionnelle. L’ak-kalpak est un couvre-chef masculin traditionnel en feutre blanc également associé à un sens profond du sacré. L’artisanat de l’ak-kalpak est une somme de connaissances et de savoir-faire en constante évolution dans les domaines 1) du feutrage, de la découpe et de la couture ; et 2) de la broderie des motifs. Les connaissances et savoir-faire liés à l’artisanat de l’ak-kalpak se transmettent de mère en fille et de maître à apprentie à travers l’enseignement oral, la formation pratique et la participation aux étapes de fabrication en atelier. Selon les différentes techniques de fabrication, on distingue plus de 80 types d’ak-kalpak. Les ak-kalpaks sont souvent ornés de divers motifs et chaque ornement ainsi que chaque couleur, de même que chaque boucle de fil réalisée, a une signification sacrée et une histoire bien spécifiques. L’ak-kalpak est écologique, léger et agréable à porter. La forme de l’ak-kalpak fait penser à une montagne enneigée à quatre versants qui représentent les quatre éléments - l’air, l’eau, le feu et la terre. Les quatre arêtes symbolisent la vie. Les glands décoratifs sur le haut symbolisent la postérité et la mémoire des ancêtres, et le motif symbolise l’arbre généalogique de la famille. La dimension sociale de l’ak-kalpak est tournée vers l’intégration car l’élément réunit différentes tribus et communautés kirghizes, des hommes de tout âge, tout niveau d’éducation et tout statut, ainsi que des femmes artisanes. L’ak-kalpak est une caractéristique du peuple kirghiz reconnaissable par les autres groupes ethniques. Il permet également de favoriser l’inclusion, notamment lorsque des représentants d’autres groupes ethniques portent l’ak-kalpak les jours de fête ou les jours de deuil et expriment leur unité et leur sympathie. | |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si c’est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les artisanes de l’ak-kalpak sont les principales détentrices et praticiennes des connaissances et des savoir-faire traditionnels de l’artisanat de l’ak-kalpak. Les artisanes de l’ak-kalpak se répartissent en deux groupes. Le premier est chargé du feutrage, de la découpe et de la couture du couvre-chef. Certaines artisanes préparent le feutre afin de fabriquer elles-mêmes des ak-kalpaks. Le feutre est traditionnellement obtenu à partir de fine laine de mouton. Les artisanes des régions urbaines utilisent le plus souvent du feutre prêt à l’emploi. L’autre groupe d’artisanes de l’ak-kalpak se charge de la broderie. La broderie est une tâche très importante car chacun des motifs réalisés porte une signification symbolique spécifique. Depuis des temps anciens, le peuple kirghiz utilise l’expression « motifs vivants » car il croit à l’« esprit » de ces motifs, capables selon lui de transmettre des informations sur la vie quotidienne, certains symboles et même de l’énergie. Selon le type d’ak-kalpak et la finalité recherchée, l’artisane brode les motifs/ornements correspondants.  Certaines artisanes de l’ak-kalpak possèdent également toutes les compétences, à savoir le feutrage, la couture et la broderie. Il s’agit généralement de maîtres artisanes expérimentées qui reçoivent des commandes individuelles, par exemple pour des ak-kalpaks portés lors d’événements festifs/de cérémonies. Les deux groupes travaillent en général ensemble, dans le même atelier.  Alors que l’ak-kalpak est fabriqué par des femmes, il est porté exclusivement par des hommes. Ces derniers constituent une catégorie spéciale de personnes responsables de la transmission de l’élément dans la mesure où ils soutiennent la demande d’ak-kalpaks, contribuant ainsi à la sauvegarde des connaissances et savoir-faire traditionnels relatifs à la fabrication de l’ak-kalpak. L’ak-kalpak obéit à un principe particulier : personne ne doit offrir son chapeau en cadeau ; il ne se transmet que de génération en génération. | |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Les connaissances et savoir-faire traditionnels pour la fabrication de l’ak-kalpak ont été transmis de génération en génération, de mère en fille, ainsi qu’au sein des communautés d’artisanes. Une telle transmission a sauvegardé la fonction des ak-kalpaks, à savoir de protéger la tête du soleil en été ainsi que du vent et du froid en hiver.  Les connaissances et savoir-faire liés à la fabrication de l’ak-kalpak s’acquièrent par une formation pratique, des démonstrations, un enseignement, l’apprentissage par la pratique et des interactions maître-apprentie. Le processus d’apprentissage se déroule dans les ateliers, au cours de la fabrication de l’ak-kalpak. Les artisanes expérimentées assurent la transmission des connaissances, des savoir-faire, du sens et des symboles à leurs apprenties. La formation de base dure généralement trois mois. Ensuite, les débutantes peuvent choisir la spécialité sur laquelle elles préfèrent travailler parmi le feutrage, la découpe, la couture ou la broderie.  La formation à la fabrication de l’ak-kalpak est également dispensée dans les établissements de formation professionnelle proposant une spécialité dans l’artisanat. Certains éléments de la fabrication de l’ak-kalpak, tels que la découpe, la couture et la broderie, sont enseignés à l’école, dans le cadre des cours d’art et d’artisanat, mais également lors de formations extrascolaires et au niveau universitaire dans les Facultés des arts. Les établissements d’enseignement proposent des cursus contenant des éléments allant de la signification culturelle aux règles d’utilisation de l’ak-kalpak, en passant par le symbolisme.  Les communautés d’artisanes organisent également, à intervalles réguliers, des ateliers, des réunions, ou des sessions de démonstration en commun. Elles échangent sur leur expérience, débattent des diverses techniques de feutrage ainsi que des différents procédés de découpe, de couture et de broderie. Ces réunions sont généralement ouvertes au grand public.  En règle générale, les membres les plus âgés de la famille ou d’une tribu savent comment fabriquer et porter l’ak-kalpak, et en connaissent également la signification sacrée et le symbolisme. | |
| 1. *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| L’artisanat de l’ak-kalpak joue un rôle important au niveau socioculturel pour les artisanes. Lorsqu’elles travaillent ensemble à l’atelier, les femmes partagent des prières, des chansons et des histoires sur l’ak-kalpak et ses qualités. Cette pratique a pour but de transmettre des connaissances et des expériences culturelles de génération en génération. Elle confère également un sentiment d’unité et d’identité culturelle partagée fondé sur un patrimoine culturel commun. Il faut également souligner que l’artisanat traditionnel devient leur profession tout au long de leur vie, une profession qui procure un revenu et crée des emplois pour les jeunes femmes.  La fabrication de l’ak-kalpak est une démarche créative qui nécessite une compréhension profonde du contexte culturel et des spécificités personnelles du futur propriétaire de l’ak-kalpak, lors du choix des couleurs, des motifs de broderie et des types et styles de tissu servant à réaliser les bords de l’ak-kalpak. Il existe donc un lien invisible entre la personne qui fabrique l’ak-kalpak et celle qui le porte. Lorsqu’on a saisi les spécificités et le statut de la personne, les liens socioculturels entre les ‘artisanes et les détenteurs de l’ak-kalpak se resserrent.  L’artisanat de l’ak-kalpak a toujours été éminemment respecté dans la société, ce qui transparaît dans les traditions et la langue. Par exemple, il est interdit de jeter l’ak-kalpak, de jouer avec ou de le laisser tomber à terre. D’après un proverbe, celui qui néglige l’ak-kalpak manque de respect envers lui-même.  À notre époque, l’ak-kalpak est un accessoire indispensable de la tenue kirghize officielle portée à diverses occasions formelles. Les athlètes kirghiz par exemple portent l’ak-kalpak dans toutes les compétitions et manifestations internationales.  Les responsables gouvernementaux reçoivent solennellement l’ak-kalpak lorsqu’ils sont élus ou nommés à leur poste. La tradition de la remise de l’ak-kalpak est désormais intégrée au protocole officiel de la République indépendante du Kirghizistan. | |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Aucun aspect de l’élément et de son procédé de fabrication n’est incompatible avec les instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou encore avec un développement durable.  Pour fabriquer le feutre destiné à l’ak-kalpak on utilise comme matière première principale la laine de races ovines locales. La laine est une ressource propre et renouvelable. Le processus de fabrication de l’ak-kalpak est respectueux de l’environnement.  L’ak-kalpak est un symbole d’amitié et d’hospitalité. Les ak-kalpaks qui viennent d’être fabriqués sont offerts en guise de présent aux invités et aux personnes respectées. D’après les croyances, l’ak-kalpak est imprégné de la bienveillance et des prières des femmes qui l’ont fabriqué. La fabrication et le port de l’ak-kalpak symbolisent la protection sacrée et spirituelle. Ainsi, l’ak-kalpak contribue à renforcer la coopération interethnique car les invités qui reçoivent l’ak-kalpak en guise de cadeau apprennent les traditions, les coutumes, le patrimoine culturel kirghiz, ainsi que les liens entre générations ainsi qu’entre le présent et le passé.  Compte tenu de l’intérêt croissant des représentants d’autres groupes ethniques pour l’artisanat de l’ak-kalpak, on peut souligner que l’élément facilite la compréhension interculturelle et améliore la communication socioculturelle entre les habitants du Kirghizistan.  Par exemple, des milliers de personnes d’origine ethnique et de milieu culturel et professionnel différents portent l’ak-kalpak le 5 mars, date à laquelle on célèbre depuis 2016 la journée officielle de l’ak-kalpak. Cette démarche aide à faire respecter et à sauvegarder l’élément. Ce jour-là ont lieu plusieurs flash mobs, concerts, expositions, ateliers et d’autres manifestations pendant lesquelles chacun peut découvrir l’artisanat de l’ak-kalpak et les traditions liées à cet élément. Chacun est ainsi invité à s’enrichir de nouvelles connaissances culturelles et à vivre des festivités culturelles. | |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue | |
| Pour le **critère R.2**, les États **doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine »**. Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l’inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle. | |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l’élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?*   *(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’artisanat de l’ak-kalpak a intégré la diversité de la nature et des peuples ainsi que leurs interactions. Traditionnellement, les méthodes de fabrication de l’ak-kalpak, sa forme, ses coloris et ses motifs de broderie ont été personnalisés pour refléter les spécificités de son propriétaire. La diversité de l’ak-kalpak transmet des informations sur la région, l’âge et le statut de son propriétaire. La variété et la diversité du chapeau kirghiz traditionnel servent de moyen de communication culturelle non verbale entre les individus et les communautés. L’inscription de l’élément contribuera à la sauvegarde et à la promotion des connaissances traditionnelles relatives à l’ak-kalpak. À titre d’exemple, les motifs de broderie locaux, les spécificités locales de fabrication de l’ak-kalpak et d’autres accessoires de la tenue traditionnelle utilisés dans la vie quotidienne moderne, les spécificités des prières adressées au propriétaire de l’ak-kalpak représentent des connaissances traditionnelles liées à l’ak-kalpak très importantes. La promotion de ces connaissances enrichira la diversité du PCI à l’échelle locale et renforcera les initiatives locales de sauvegarde du PCI et de sensibilisation à ce patrimoine. | |
| *(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’inscription de cet élément sur la Liste représentative stimulera l’intérêt de divers groupes ethniques (plus de 80), des communautés locales et des individus du Kirghizistan pour l’élément en particulier et pour le PCI en général. Cela contribuera ensuite à renforcer les liens entre les différentes cultures, liens fondés sur des principes de tolérance et d’amitié, et à inciter à sauvegarder d’autres éléments du PCI pour refléter la diversité culturelle. L’intérêt intellectuel pour l’inscription de l’élément sur la Liste représentative conduira le grand public à s’intéresser à la sauvegarde du PCI et à approfondir ses connaissances et sa compréhension des valeurs socioculturelles ancrées dans les connaissances, les pratiques, les traditions et les coutumes traditionnelles. Cela facilitera la coopération entre les communautés culturelles et la rendra plus efficace.  L’inscription de l’artisanat de l’ak-kalpak suscitera également de l’intérêt et encouragera le respect pour les artisanats traditionnels des autres groupes liés à la fabrication de chapeaux et servira d’exemple pour la sauvegarde et le développement de la culture des couvre-chefs d’autres groupes ethniques. | |
| *(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.*  *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| Les couvre-chefs sont un élément culturel clé du PCI dans de nombreux pays du monde. L’inscription de cet élément est intéressante pour la communauté internationale car l’artisanat de l’ak-kalpak est la partie la plus visible de l’immense patrimoine culturel ancien et moderne du peuple kirghiz. Elle permettrait de découvrir les traditions liées à l’élevage d’ovins et à l’utilisation de la laine, à l’univers du feutre et de l’artisanat. Il s’agit de rites sacrés liés à l’habillement. L’inscription de l’élément ouvrira la voie pour comprendre toutes ces couches invisibles de la culture kirghize. Le monde d’aujourd’hui, confronté à des comportements consuméristes, y verra un exemple d’attitudes alternatives en matière vestimentaire. L’inscription de l’élément encouragera les communautés de chercheurs à mener des études comparatives sur les couvre-chefs dans les diverses cultures, réunissant ainsi universitaires, artistes et artisanes du monde entier et encourageant la créativité dans un climat de respect et de reconnaissance mutuels. | |
| 1. *Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| L’élément intègre des aspects traditionnels et laisse le champ libre à l’expression artistique individuelle. L’inscription suscitera l’intérêt chez divers communautés, groupes et individus et réunira ces différents groupes dans le processus de fabrication de l’ak-kalpak qui utilise des techniques traditionnelles de feutrage, de découpe et de couture, ainsi que dans l’apprentissage de la signification symbolique des motifs, des types de tissu et des motifs de broderie. Les initiatives et expériences créatives renforceront encore l’intérêt pour l’élément en donnant naissance à un nouveau champ de découvertes créatives et à une nouvelle perception de l’élément sur le plan conceptuel. Les nouvelles perspectives et interprétations feront participer un nombre croissant de personnes intéressées par les pratiques traditionnelles, les techniques, l’artisanat et leur dimension spirituelle. La volonté des communautés locales de tout le pays de présenter les divers symboles et la signification culturelle de l’élément contribuera à une plus grande reconnaissance mutuelle ainsi qu’à un développement des échanges et donc à un enrichissement sur le plan socioculturel. Cette implication pourra se manifester dans différentes sphères, par exemple les initiatives universitaires, le développement de nouvelles techniques de fabrication de l’élément, la conceptualisation spirituelle et la communication interculturelle. | |
| 1. *Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l’inscription de l’élément ?*   *Minimum 120 mots et maximum 170 mots* | |
| La société moderne montre un intérêt croissant pour les techniques traditionnelles respectueuses de l’environnement qui utilisent des matériaux naturels pour fabriquer les vêtements et notamment les couvre-chefs. Compte tenu de cette tendance globale, l’inscription de l’élément contribuera à sensibiliser le public aux connaissances et savoir-faire traditionnels nécessaires à la fabrication de couvre-chefs universels à porter en toute saison, ce qui se traduira par la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle et par l’enrichissement de la créativité humaine. L’inscription de l’élément incitera les designers, les artistes et artisanes, les institutions et les cercles d’affaires à développer et produire de nouveaux concepts en matière de couvre-chefs, pour en faire un lien permanent, pratique et respectueux de l’environnement, avec l’histoire, les ancêtres, la culture et la nature. Le développement de l’élément aidera à freiner la commercialisation et l’uniformisation des produits créatifs, laissant ainsi le champ libre à la sauvegarde de techniques artisanales traditionnelles uniques et à leur signification symbolique profonde, qui sont des aspects essentiels à la sauvegarde de l’identité culturelle des peuples. D’autre part, les travaux de recherche ainsi que les connaissances liées à l’élément favoriseront l’inspiration créative et le développement de concepts et de motifs innovants en matière de fabrication de couvre-chefs des différents groupes de la communauté mondiale. | |
| 3. Mesures de sauvegarde | |
| Pour le **critère R.3**, les États **doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées »**. | |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément | |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?   *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| La communauté des artisanes de l’ak-kalpak est une communauté artisanale active qui organise divers événements à travers le pays en partenariat avec des acteurs locaux. Des ateliers sont organisés à travers le pays pour transmettre aux jeunes générations, par un enseignement informel, les connaissances et les compétences en matière de fabrication de l’ak-kalpak. En 2017, les membres de la communauté d’artisanes de l’ak-kalpak ont formé 24 jeunes femmes dans la province kirghize de Naryn, notamment :  - au Festival annuel du chapeau kirghiz traditionnel, province de Talas, 2017 ;  - dans le cadre d’expositions d’anciens ak-kalpaks dans les provinces de Osh, Ysyk-Köl et Naryn, 2015-2017 ;  - le Fonds public « Min Kyial » a organisé 14 ateliers, conférences et séminaires sur la fabrication de l’ak-kalpak dans des musées et universités répartis dans toutes les provinces du pays, 2016 ;  Participation à des salons à l’échelle internationale et régionale. Par exemple le salon international du Centre de recherche sur la culture asiatique, à Gwangju, Corée du Sud, le 17.11.2017.  L’Académie kirghize des sciences a dressé l’inventaire, en coopération avec les artisanes, des connaissances et savoir-faire liés à l’ak-kalpak. Les artisanes sont également à l’initiative de certains projets de recherche. En 2010-2013, elles ont mené un projet intitulé « De génération en génération », consacré aux techniques traditionnelles de fabrication de l’ak-kalpak à travers le pays. Les artisanes plus âgées ont été interrogées et incluses dans une base de données nationale du PCI. Le projet a donné lieu à une exposition des ak-kalpaks recueillis partout dans le pays et à la publication d’un livre.  De plus :  - des enregistrements vidéo de cours sur l’histoire de l’élément et les coutumes et traditions associées ont été créés ;  - des documentaires et des programmes pour la télévision et la radio consacrés à l’élément et aux détenteurs de connaissances sont en cours d’élaboration ;  - divers livres, albums photos, brochures sur l’élément, ses méthodes de fabrication, ses divers types, significations culturelles et symboles ont été publiés. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le gouvernement apporte une aide substantielle à la sauvegarde du PCI et de l’élément comme faisant partie intégrante du patrimoine. Des actions sont menées dans le cadre de la Loi sur le PCI et du Programme national du PCI, ainsi que par le Conseil pour l’artisanat.  Dans le secteur de l’éducation, le gouvernement soutient les activités pédagogiques associées à la transmission de l’élément. En particulier, les programmes d’enseignement formel dans les établissements du secondaire intègrent désormais des cours sur l’artisanat de l’ak-kalpak.  Compte tenu de l’importance culturelle et sociale de l’élément, le Kirghizistan fête depuis 2011 tous les 5 mars la Journée du chapeau national, l’ak-kalpak. Tous les ans à cette date, les écoles et les collèges-lycées organisent des cours spéciaux consacrés à l’artisanat de l’ak-kalpak et à l’ak-kalpak. Les musées, centres culturels et universités organisent des présentations et des conférences sur l’artisanat, la signification, culturelle, le symbolisme et les règles à respecter quand on porte un ak-kalpak. Un ak-kalpak géant de trois mètres de haut spécialement fabriqué pour l’occasion est traditionnellement transporté à travers le centre-ville de Bichkek et devant la mairie. Cet ak-kalpak, le plus grand au monde, est une reproduction à grande échelle mais fidèle du chapeau traditionnel fabriquée à partir de matériaux naturels dans le strict respect des techniques traditionnelles.  L’État soutient et encourage activement les organismes publics qui sauvegardent et popularisent l’artisanat traditionnel. Les ateliers de création de l’élément se développent activement dans le pays. Conformément au protocole de l’État, l’ak-kalpak se porte lors des événements officiels et est offert en cadeau aux invités étrangers.  Des subventions servent à financer des programmes télévisés, des films, des albums photos, des livres, des calendriers et des brochures élaborés et publiés dans le but d’accroître la visibilité de l’élément. | |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l’(les) **État(s) partie(s)** eu égard à l’élément.  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle  identification, documentation, recherche  préservation, protection  Promotion, mise en valeur  revitalisation | |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposées  Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d’engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités. | |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?   Minimum 570 mots et maximum 860 mots | |
| La communauté des artisanes de l’ak-kalpak, les agences publiques et organisations non gouvernementales compétentes sont toutes intéressées par la sauvegarde de l’élément et envisagent de poursuivre leur collaboration. À cet égard, le Groupe de travail a discuté et approuvé un plan détaillé sur la sauvegarde de l’élément. Ci-dessous les principaux objectifs et activités contenus dans ce plan :  Pour défendre et promouvoir le développement durable de l’élément :  • soutien et renforcement constants de la base matérielle des ateliers existants d’artisanes qui fabriquent des ak-kalpaks ;  • incitation et récompense aux meilleures maîtres artisanes de la fabrication de l’ak-kalpak, aux enseignants proposant des cours sur le chapeau traditionnel et bourses aux meilleurs stagiaires dans les ateliers de fabrication.  Pour transmettre l’élément à la jeune génération, ayant comme objectif principal de garantir la continuité de l’élément :  • ouverture de nouveaux ateliers de fabrication ;  • ouverture de centres culturels qui popularisent l’étude de la culture traditionnelle ;  • renforcement des cursus scolaires et programmes de formation générale existants avec une étude plus approfondie de l’histoire du costume traditionnel, de la signification culturelle de la diversité et de la sémantique du chapeau national, des techniques de fabrication, du symbolisme et des connaissances et savoir-faire traditionnels sur la fabrication de l’ak-kalpak. Ce programme est enseigné dans le cadre des cours d’histoire ainsi que dans des formations extrascolaires sur l’artisanat ;  • poursuite du travail d’intégration des cours sur l’artisanat dans les programmes des écoles professionnelles et techniques, des universités spécialisées et des établissements d’enseignement supérieur ;  • renforcement qualitatif de la formation professionnelle des enseignants dans les établissements d’enseignement professionnel et technique, les universités spécialisées et les établissements de l’enseignement supérieur, où l’accent serait essentiellement mis sur les pratiques traditionnelles, et notamment la fabrication de l’ak-kalpak ;  • création de cours filmés consacrés aux techniques traditionnelles de l’artisanat de l’ak-kalpak ;  • organisation de visites de sites dans les provinces pour partager les apprentissages et échanger, et mise en place de master classes par les praticiens ;  • organisation de visites guidées à destination des élèves et des étudiants dans les ateliers de fabrication, où ils peuvent observer et apprendre les gestes de la fabrication de l’ak-kalpak en temps réel et rencontrer en personne les détenteurs et les praticiens de l’élément.  Documents et études qui permettent d’acquérir plus de connaissances sur l’élément ; étude et documents sur les différentes méthodes et savoir-faire de fabrication dans les provinces ; inscription des détenteurs et des praticiens de l’élément, enrichissement de la liste et de la base de données nationales par de nouvelles informations sur l’élément :  • réalisation de travail de terrain, collecte de données et analyse des supports ;  • poursuite de l’enrichissement de la base de données sur les détenteurs et les praticiens de l’élément ;  • publication de documentation relative à l’élément.  Sensibilisation à l’élément :  • réalisation de recherches et d’activités socioculturelles liées au chapeau national, dans le but d’accroître sa visibilité au niveau national, régional et international ;  • programmation de plus de 70 master classes, conférences et séminaires pour l’année 2018-2019 ;  • organisation et participation à des salons au niveau national, régional et international ;  • publication d’albums photos, de livres et de magazines, et création de programmes télévisés et de documentaires sur l’élément.  Les mesures de promotion et de vulgarisation de l’élément visent à accroître la sensibilisation à cet élément non seulement à l’échelle nationale mais aussi à l’échelle régionale et internationale. Dans ce contexte, des efforts seront faits pour attirer l’attention non seulement sur son côté esthétique mais aussi sur sa valeur en tant qu’élément du patrimoine culturel immatériel du peuple kirghiz.  De l’avis des représentantes des artisanes de l’ak-kalpak et de toutes les parties prenantes, l’ensemble des mesures présentées dans le plan sont suffisantes pour garantir la viabilité de l’élément et ne pas compromettre son avenir.  En soutien à ce plan, tous les pouvoirs publics nationaux et locaux concernés, la communauté des artisanes de l’ak-kalpak et les ONG envisagent de verser des fonds pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, un groupe de coordination interagence sera constitué pour assurer le suivi de ces activités. Il sera chargé de mesurer la performance et l’efficacité de ces mesures et d’évaluer quelles seraient les conséquences d’une visibilité plus importante et d’un intérêt plus vif du public pour l’élément en cas d’inscription sur la Liste représentative. | |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Le gouvernement du Kirghizistan, et notamment le Ministère de la culture, qui est responsable de la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, jouera le rôle de coordinateur principal pour la mise en œuvre de toutes les mesures de sauvegarde concernant l’élément au niveau local, national et international, comme décrit au point 3.b (i). Le gouvernement a prévu d’allouer les fonds nécessaires pour ces mesures. Les activités destinées à être mises en œuvre dans les provinces seront financées par le biais des bureaux provinciaux des ministères et par les autorités locales.  Le gouvernement entend poursuivre ses efforts de soutien et d’encouragement auprès des détenteurs de connaissances sur l’artisanat traditionnel, les rites et les coutumes liés au costume national. L’une des priorités des politiques publiques sera de récompenser les représentantes les plus méritantes de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak, les lauréates de concours, et de verser des bourses aux étudiantes les plus talentueuses.  L’État prend en charge le processus de collecte, d’étude et de sauvegarde de l’élément, l’élaboration de publications et de documentaires faisant la promotion du chapeau traditionnel comme élément à part entière du costume et du patrimoine culturel nationaux. Il assume également la responsabilité de la mise en valeur de l’élément lors de célébrations et de fêtes organisées à l’échelle régionale et internationale. Toutes ces activités seront mises en œuvre avec la participation et la collaboration de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak et de toutes les parties prenantes concernées. | |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?   Minimum 170 mots et maximum 280 mots | |
| Toutes les mesures de sauvegarde susmentionnées ont été élaborées avec la participation de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak et des représentants du Conseil pour l’artisanat. La quasi-totalité des activités seront effectuées avec la participation de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak.  Par exemple, la fondation publique « Min Kiyal » est responsable du développement de cours en vidéo sur l’élément. Des représentantes de la communauté dans les provinces de Chui et Osh, conjointement avec les administrations éducatives des villes de Bichkek et d’Osh, envisagent d’organiser une visite des ateliers d’artisanes pour permettre aux élèves et étudiants de recevoir un apprentissage pratique et approfondi sur le processus d’artisanat de l’ak-kalpak. Aux côtés des représentantes de communautés de la province d’Issyk-Kul et de Bichkek, le mouvement de jeunesse « Ak Shumkar », qui est majoritairement constitué de jeunes hommes et d’anciens-amateurs des connaissances traditionnelles, prévoit d’organiser des conférences sur le chapeau traditionnel, l’ak-kalpak, ainsi que sur l’echelek, le couvre-chef féminin, dans les universités et les lycées. Pendant les conférences, des présentations aborderont les thèmes du symbolisme, des traditions et des coutumes liés aux couvre-chefs.  Par ailleurs, la communauté organise des master classes et des expositions dans le cadre d’événements nationaux, régionaux et internationaux, comme les World Nomad Games, l’Expo à Santa Fe, etc. | |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde  Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom de l’organisme : | Ministry of Culture, Information and Tourism of the Kyrgyz Republic | | Nom et titre de la personne à contacter : | Sultanbaeva Ainura, Deputy of the Ministry of Culture, Information and Tourism of the Kyrgyz Republic | | Adresse : | Bishkek, 78 Pushkin str. | | Numéro de téléphone : | +996 312 62 26 79 | | Adresse électronique : | goldainura@mail.ru | | |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature | |
| Pour le **critère R.4**, les États **doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé »**. | |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature  Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.  Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d’expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l’élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l’article 15 de la Convention.  *Minimum 340 mots et maximum 570 mots* | |
| L’initiative de préparation et d’élaboration d’un dossier de candidature revient à la communauté d’artisanes de l’ak-kalpak et au Conseil pour l’artisanat qui ont participé activement à toutes les étapes du projet. Pour la première fois, des représentantes des artisanes de l’ak-kalpak ont proposé d’inscrire l’élément sur la Liste représentative en 2014 lorsqu’elles se sont adressées au Ministère de la culture et à la Commission nationale kirghize pour l’UNESCO dans le but de préparer et de présenter la candidature.  En 2015, un groupe de travail a été créé pour préparer un dossier de candidature. Il se composait de représentantes de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak, du Conseil pour l’artisanat, de membres du Ministère de la culture, de l’Académie nationale des sciences, d’experts et d’ONG.  Le dossier de candidature a été au centre des discussions d’une série de réunions et de tables rondes organisées pendant trois ans dans différentes régions autour de membres du groupe de travail, de représentantes locales de la communauté d’artisanes de l’ak-kalpak, d’autorités locales, d’organisations non gouvernementales du domaine de la culture et de l’éducation, ainsi que de membres locaux du Conseil pour l’artisanat. L’objet des discussions était la description de l’élément, les modes de transmission de l’élément, les mesures de sauvegarde et de vulgarisation passées, présentes et celles qui sont envisagées. Les photographies, les films et les lettres de consentement des communautés et des praticiens de l’élément ont été recueillis. Toutes les réunions locales ont été organisées par les communautés elles-mêmes sur la base du volontariat et en autofinancement.  Le groupe de travail a également bénéficié d’un considérable soutien organisationnel et logistique de la part des organes autonomes locaux, qui ont diffusé des informations sur les réunions à venir, ont mis à disposition des locaux pour les discussions et ont accompli un important travail de sensibilisation pour attirer les personnes intéressées.  Il convient de souligner qu’un grand nombre des représentantes de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak et des détenteurs des connaissances traditionnelles sur la signification culturelle, le symbolisme et les règles du port de l’ak-kalpak - essentiellement des hommes - ont participé à la préparation du dossier de candidature, ont fourni des photos issues de leurs archives privées et ont accepté de partager des informations sur les caractéristiques uniques des connaissances traditionnelles de la fabrication de l’ak-kalpak dans leur région. Ils étaient tous d’accord sur le fait que l’artisanat de l’ak-kalpak devait être mis en avant en vue de l’inscription sur la Liste représentative. À travers la Liste représentative, leur souhait était de montrer au grand public comment les connaissances traditionnelles peuvent être sauvegardées et adaptées dans le monde contemporain. Ils tenaient aussi à partager les connaissances liées à la fabrication du chapeau universel.  Il faut également souligner la participation active des jeunes au processus de préparation. Ils ont apporté leur aide à tous les stades de préparation de la candidature, par exemple pour la préparation des supports au format vidéo et photo, pour la collecte des lettres de consentement, etc.  Une ébauche de dossier de candidature a été déposée sur le site internet du Ministère de la culture afin d’offrir un accès élargi au dossier et d’inclure le grand public dans les discussions sur la candidature. Le compte-rendu officiel des discussions sur le dossier de candidature est conservé au Ministère de la culture et à la Commission nationale kirghize pour l’UNESCO. Tout au long du processus d’élaboration de la candidature, les agences publiques ont apporté tout le support institutionnel, technique, financier et les informations nécessaires.  À l’issue de ce processus, le groupe de travail s’est réuni le 19 mars 2018 à Bichkek pour examiner la version définitive du dossier de candidature, la vidéo et les photographies. | |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature  Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l’élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé doivent être fournies dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l’anglais ou du français.  Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.  *Minimum 170 mots et maximum 280 mots* | |
| Le groupe de travail a visité la totalité des 7 régions durant le processus de préparation de la documentation du dossier de candidature. Le groupe de travail a tenu au courant les communautés au sujet de la candidature et a partagé les informations sur l’élaboration et la préparation de la candidature à l’occasion des visites dans les différentes régions. Ces visites ont permis de recueillir 2 792 signatures d’artisanes de l’ak-kalpak et d’individus et de groupes concernés. Il nous est difficile d’envoyer toutes les lettres de consentement associées à chaque signature mais nous sommes prêts à le faire si vous en avez besoin.  Par ailleurs, le grand public a soutenu et exprimé son large soutien à la candidature par le biais des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Telegram, etc.  Le dossier de candidature inclut les documents suivants, qui démontrent le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak, des ONG, des experts et des hommes qui portent l’ak-kalpak concernant la candidature.  • le consentement de la Fondation publique « Jashyl Ooron » exprimé par des hommes qui portent l’ak-kalpak (en kirghize et en anglais) ;  • le consentement de la Fondation publique « Min Kiyal » exprimé par la communauté d’artisanes de l’ak-kalpak (n kirghize et en anglais) ;  • le consentement de l’association publique de jeunes « Ak Shumkar Kut » exprimé par des jeunes garçons et des jeunes filles, de jeunes praticiens de l’élément (n kirghize et en anglais) ;  • la vidéo qui montre le consentement des hommes qui portent l’ak-kalpak (n kirghize et en anglais) ;  • et enfin les lettres de consentement de praticiens individuels et du grand public concerné (n kirghize et en anglais). | |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élément  L’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.  Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu’il n’y a pas de pratiques coutumières régissant l’accès à cet élément.  *Minimum 60 mots et maximum 280 mots* | |
| Aucune pratique ne restreint l’accès à l’élément, ni ne préserve le secret de certaines connaissances ou savoir-faire liés à l’élément.  L’artisanat de l’ak-kalpak ainsi que les connaissances et les savoir-faire traditionnels liés à la fabrication du chapeau national kirghiz, l’ak-kalpak, représentent un type d’artisanat traditionnel qui est présent dans toutes les régions du Kirghizistan et qui est accessible à tous.  Toutes les représentantes de la communauté des artisanes de l’ak-kalpak, y compris les artisanes à titre individuel, partagent volontiers leurs connaissances et savoir-faire sur la fabrication de l’élément. Cet aspect a également été abordé avec elles lors de la préparation du dossier de candidature ainsi que pendant le travail d’inventaire sur l’élément.  Aucun aspect de la création ou de la pratique de l’élément n’est dissimulé ou interdit pour aucune partie des communautés locales ou pour les étrangers. L’élément proprement dit et toutes les informations disponibles le concernant sont ouverts et accessibles à tous. Les méthodes et les savoir-faire liés à l’élément sont accessibles dans les livres et publiés par les détenteurs sur des sites internet et dans d’autres sources. | |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)  Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :   1. Nom de l’entité 2. Nom et titre de la personne contact 3. Adresse 4. Numéro de téléphone 5. Adresse électronique 6. Autres informations pertinentes | |
| 1. Public Foundation "Min Kiyal", Asangulova Aidai, Issyk-Kul region, Ton rayon, 1 Kapchigai str., +996 708 32 62 64, e-mail: kiyizduino@gmail.com  2. National Crafts Union "Kyiyal", Makashev Sultanbek, Bishkek, 202 Chui str., +996 312 64 62 40, e-mail: handicraft.kg@gmail.com  3. "Kyrgyz Craft Council", Karybekova Jamby, Bishkek, 162 a, Manaschy Sagynbai str.,+996 709 89 93 84  4. Craftswomen community "Tumar Art Group", Sherbakova Valentina, Chui region, Sokuluk rayon, 9 Shopokov str., +996 312 64 62 52, e-mail: tumar@tumar.com  5. Youth public association "Ak-Shumkar Kut", Mirrahim Oposh, Bishkek, 4a Shabdan Baatyr str., +996 708 45 85 49, e-mail: oposhulman@gmail.com; sherden.bishkek@gmail.com  6. Craft Union " Issyk-Kul", Mukashova Begimai, Issyk-Kul region, Bokonbaeva village, +996 772 67 33 07  7. Orozalieva Bukadicha, Ak-Kalpak craftswoman, Bishkek, 1-st May rayon, 421 Jenish, +996 779 18 09 92  8. Japarova Rita, Ak-Kalpak craftswoman, Chui region, Selection village, 34 Issyk-Kul str., +996 770 32 80 70  9. Gulmira Akmatova, Ak-Kalpak craftswoman, Bishkek, 5 mcr. 66, +996 706 18 07 63 |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire | |
| Pour le **critère R.5**, les États **doivent démontrer que l’élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l’État(s) partie(s) soumissionnaire(s)** en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.  *L’inclusion de l’élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l’(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l’élément dans un inventaire en cours.*  *Fournissez les informations suivantes :*  (i) Nom de l’(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l’élément est inclus :   |  | | --- | | L’Inventaire national des éléments du patrimoine culturel immatériel du Kirghizistan, domaine des techniques et technologies, méthodes et techniques liées à l’artisanat traditionnel |   *(ii) Nom du (des)* *bureau(x), agence(s),organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l’inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n’est ni l’anglais ni le français :*   |  | | --- | | Маданият, Маалымат жана Туризм Министрлиги - The Ministry of Culture, Information and Tourism of the Kyrgyz Republic,  Кыргыз Улуттук Илимдер Академиясы - The National Academy of Sciences of the Kyrgyz Republic,  Маданий Мурас сактоо боюнча Улуттук Комитет Маданият, Маалымат жана Туризм Министрлигине караштуу - The National Committee for Intangible Cultural Heritage under the Ministry of Culture, Information and Tourism |   *(iii) Expliquez comment l’(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l’ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).*   |  | | --- | | La Liste a été mise à jour en 2011, 2012 et 2015, en moyenne une fois tous les trois ans.  Les éléments figurant sur la Liste sont déterminés et mis à jour à partir des propositions provenant des communautés, des ONG et des praticiens concernés. Le Comité du PCI, qui se compose de représentants du Ministère de la culture, de l’Académie des sciences, de détenteurs et de praticiens du PCI, d’ONG et de divers experts, effectue un suivi régulier sur les sites, étudie les demandes d’inscription de nouveaux éléments sur la liste, met à jour et révise la documentation existante à l’appui de chaque élément sur la Liste : informations sur l’évolution possible des caractéristiques de l’élément, des communautés, du processus de transmission, etc. |   *(iv) Numéro(s) de référence et nom(s) de l’élément dans l’ (les) inventaire(s) concerné(s) :*   |  | | --- | | N°6, l’artisanat de l’ak-kalpak, domaine des techniques et technologies, techniques et méthodes liées à l’artisanat traditionnel |   *(v) Date d’inclusion de l’élément dans l’(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :*   |  | | --- | | Il a été inscrit le 12 mai 2008 et complété le 5 août 2015. |   *(vi) Expliquez comment l’élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d’être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d’instituts de recherche et de centres d’expertise (230 mots maximum).*   |  | | --- | | La procédure d’identification et d’inventaire des éléments du PCI a débuté en 2007. La communauté des artisanes de l’ak-kalpak a également participé à cette procédure. Elles ont renseigné la demande d’inventaire correspondante et l’ont soumise au Ministère de la culture. L’élément a été inscrit sur la Liste nationale des éléments du PCI en 2008 et complétée en 2015.  Entre 2010 et 2013, la communauté des artisanes de l’ak-kalpak a mis en œuvre le projet « De génération en génération » dans le cadre duquel elles ont mené une étude sur les techniques traditionnelles de l’artisanat de l’ak-kalpak dans toutes les provinces du pays, préparé et enregistré des entretiens avec des maîtres artisanes très expérimentées. Au cours de l’inventaire de l’élément, les artisanes ont partagé des informations sur leur savoir-faire dans l’artisanat de l’ak-kalpak, tandis que les anciens-amateurs, majoritairement des hommes, ont partagé des informations sur la signification culturelle, le symbolisme et les règles à respecter pour porter un ak-kalpak. En outre, dans le cadre de ce projet, elles ont élaboré une base de données rassemblant toutes les artisanes de l’ak-kalpak de toutes les régions. En s’appuyant sur les résultats de ce projet, elles ont déposé une demande pour compléter l’élément sur la Liste nationale.  Lors de la session ordinaire du 23 juillet 2015, le Comité du PCI a étudié et approuvé cette demande. Tous les documents de l’inventaire sont conservés au Ministère de la culture, à l’Académie des sciences, à la Fondation publique « Kiyiz Duino ». |   *(vii) Doit être fournie en annexe la preuve documentaire faisant état de l’inclusion de l’élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l’élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l’étendue de l’élément.*   1. *Si l’inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l’élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.* 2. *Si l’inventaire n’est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l’élément inclus dans l’inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français.*   Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :   |  | | --- | | 1. Extrait de la Liste nationale du PCI du Kirghizistan, signée par le vice-ministre de la Culture (en kirghize et en anglais) ;  *2*. Formulaire national pour l’identification de l’élément du PCI (en kirghize et en anglais). | | |
| 6. Documentation | |
| 6.a. Documentation annexée (obligatoire)  Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d’évaluation et d’examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d’éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l’élément s’il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. | |
| preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l’anglais ou du français  document attestant de l’inclusion de l’élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l’(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l’(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente  10 photos récentes en haute résolution  octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)  film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l’une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n’est ni l’anglais ni le français  octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) | |
| 6.b. Liste de références documentaires (optionnel)  *Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*  Ne pas dépasser une page standard | |
| 1. Aitmambetov D., Ak-Kalpak embroidery. “Ilim”, 2000.  2. Akmoldoyeva Sh.B., Felt making skills and techniques. (Ak-Kalpak manufacturing). - Bishkek: “Ilim”, 2003.-p. 268.  3. Antipina K. I., Kochkunov A. Kyrgyz traditional clothes. Ankara. 2004.-p.242.  4. Akmataliev A., Kyrgyz craftsmanship. Ak-Kalpak manufacturing. Kyrgyzstan 2003-p.328.  5. Zhaparov A.Z., Ak-Kalpak craftsmanship. -B., 2005.  6. Capus, Guillaume. Voyage dans la Siberie occidentale, le Turkestan, la Boukharie, aux bords de L”Oust-Ourt. Paris: 1892, 434p.  7. Mannerheim C.G., Les memoires du Marechal Mannerheim.-Paris., 1952. p 432  8. V.Maksimov, E.Sorokin., The techniques of Ak-Kalpak manufacturing. Kyrgyzstan, 2006.  9. Momunbaeva N.S., The types of Kyrgyz headwears., I. Arabaev named after KMU., Social science, edition 6, 2006, p. 221-223.  10. Mukminova R.G., Traditional knowledge and skills in making Ak-Kalpak. - "Science”. - M., 1989.  11. Ryndin M., Kyrgyz national patterns on clothes., Entry. Article A.N. Bernshtama. -L., Bishkek, 1998.-p. 39.  12. Ryndin M.V., Kyrgyz patterns: (the provenances of the Kyrgyz patterns on Ak-Kalpak) // Proceedings of Kyrgyz. 1986.-T.1.-p.145.  13. Smeshko T.N., Embroidery of Ak-Kalpak patterns: Science, M., 1988. -p.238.  14. Sukhareva O.A., The types of Kyrgyz headwears (Ak-Kalpak) // -Issue-I-M., 2003.-p. 286.  15. Tomina T.N., Traditional clothes of Central Asian and Kazakh people (Ak-Kalpak craftsmenship): Science. M., 2001.-p.254. |
| 7. Signature(s) pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) | |
| La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.  Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. | |
| |  |  | | --- | --- | | Nom : | Soltongeldieva Sabira | | Titre : | Secretary General, National Commission of the Kyrgyz Republic for UNESCO | | Date : | 28 septembre 2018 (version révisée) | | Signature : | <signé> | | |